

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Gabon-Egypte : œuvrer au renforcement de la coopération bilatérale

C'EST ce qui ressort de la récente audience accordée par la cheffe du gouvernement, Rose Christiane Ossouka Raponda à l'ambassadeur d'Égypte au Gabon, Seif Kandeel.

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

La Première ministre Rose Christiane Ossouka Raponda s'est entretenue dernièrement avec l'ambassadeur d'Égypte au Gabon, Seif Kandeel. Une entrevue qui a donné aux deux personnalités l'opportunité d'évoquer les sujets de coopération et d'intérêts communs. Mettant à profit cet échange, le diplomate égyptien n'a pas manqué de présenter à la Première ministre le potentiel de son pays, notamment dans le secteur des infrastructures, de l'énergie, de

la formation des jeunes et du commerce.

Un accent particulier a été mis sur le domaine de la formation. En la matière, l'Égypte compte, parmi ses fleurons, d'une Académie nationale de la formation, un établissement de référence au sein duquel des programmes de renforcement des capacités sont développés. Une institution tout indiquée pour perfectionner les compétences indispensables à l'efficacité de l'administration.

Il s'agit là d'un besoin qui se fait sentir dans la fonction publique. Ainsi, Seif Kandeel a fait savoir à son hôte que ledit établissement

accueille des étudiants venus de divers horizons du continent africain.

L'état de la coopération bilatérale n'a pas été occulté lors de cet entretien entre Rose Christiane Ossouka Raponda et le diplomate égyptien. À ce propos, les deux personnalités ont magnifié l'excellence des échanges entre Libreville et Le Caire. Non sans rendre un vibrant hommage aux chefs d'État de ces deux "pays frères".



Photo: DR

Phase de l'échange entre la cheffe du gouvernement, Rose Christiane Ossouka Raponda et l'ambassadeur d'Égypte

Covid-19 : le ministère de l'Intérieur précise les règles pour les fêtes de fin d'année

DEPUIS que la pandémie de Covid-19 s'est déclarée dans notre pays, le gouvernement de la République s'emploie à travers des multiples actions et mesures à protéger nos populations contre sa propagation. Grâce à toutes ces actions et à l'adhésion des populations, le Gabon se place fort heureusement parmi les pays qui ont adopté une stratégie remarquable de prévention, de lutte et de riposte contre la Covid-19. La tendance baissière observée ces derniers mois en est une parfaite résultante. Mais cette tendance baissière ne doit en aucun cas conduire à un relâchement par les populations face aux mesures qui nous ont permis jusque-là à obtenir des résultats encourageants. C'est pourquoi, alors que notre pays, à l'instar d'autres États se prépare à rentrer dans le cycle des réjouissances de fin d'année avec les fêtes de Noël du Nouvel An, le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, rappelle aux populations, la nécessité du respect par tous, de toutes les mesures édictées par le gouvernement et qui demeurent en vigueur. Il s'agit principalement des mesures suivantes :

- la limitation à 30 personnes pour tout rassemblement ;
- le couvre-feu qui court de 22 heures à 5 heures du matin ;
- le port systématique et obligatoire du masque ;
- le lavage des mains avec de l'eau et du savon ou l'usage des solutions hydroalcooliques ;
- la distanciation physique.

S'agissant particulièrement de la célébration des fêtes de la Nativité et de la Saint-Sylvestre dans les lieux de culte et autres lieux de croyance, celle-ci doit se faire dans le respect strict des mesures barrières, en tenant compte de l'horaire du couvre-feu actuellement en vigueur.

Enfin, le ministre d'État, ministre de l'Intérieur tient également à rappeler qu'aux termes de l'arrêté 907/ IMI/MDN du 23 décembre 2020, l'importation, la vente et l'utilisation de projectiles communément appelés "pétard" sont interdites. Les Forces de Défense et de Sécurité ont été instruites pour veiller à la stricte application dudit arrêté sur toute l'étendue du territoire national.

